

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 12

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou bien à des patrons qu'on peut tromper, ou bien à des serviteurs auxquels on peut ne pas obéir.

Apprendre à ces gens-là ce que c'est qu'une coopérative, quels doivent être les rapports entre associations et associés, quelle est la place des chefs — serviteurs de la société; supérieurs à chaque sociétaire — voilà une tâche nécessaire, si l'on veut obtenir une activité intense et bien disciplinée des associations coopératives.

Et puis — tâche encore plus importante — il faut procéder à la préparation du personnel dirigeant des coopératives: comptables, chefs d'équipes, directeurs techniques, directeurs administratifs, selon les différentes branches de l'activité productive et commerciale. Reconnaissions qu'une des raisons — et pas la dernière — de la faiblesse du mouvement coopératif est le défaut d'un personnel suffisant au point de vue du nombre et au point de vue de la capacité. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un personnel possédant les connaissances techniques nécessaires; il doit s'agir d'un personnel qui sache diriger son activité selon la nature et les besoins spéciaux des institutions auxquelles il appartient.

C'est pourquoi un Etat qui veut créer une discipline unique dans toutes les branches d'activité du pays doit consacrer des efforts — directs ou indirects — à la préparation des cadres du mouvement coopératif, sans lesquels il lui serait plus difficile d'atteindre son but.

Economie politique.

Revenus et fortunes en Suisse pendant la crise.

La statistique concernant l'impôt sur le revenu et la fortune fournit des renseignements très intéressants quant aux revenus et aux fortunes d'un peuple. Les chiffres comparés et ceux qui permettent de se rendre compte des conséquences de l'évolution économique et de la crise sur les revenus et les fortunes, présentent un intérêt tout particulier. Malheureusement la statistique sur la première période de la contribution de crise, dont les principaux résultats sont déjà publiés, ne permet que partiellement cette discrimination. On ne saurait également pas la comparer sans autre aux chiffres concernant l'impôt fédéral de crise, du fait que le développement des deux impôts n'est pas le même.

Répartition des revenus.

Le système de l'imposition générale des revenus a été choisi pour imposer les revenus pour la contribution de crise. Pour la première période, il s'agissait d'imposer tous les revenus de l'année 1933, aussi bien celui du travail que le rendement de la fortune, tandis que pour l'impôt de guerre seul le revenu du travail fut imposé. La contribution sur le revenu ne peut donc pas servir de point de comparaison avec les anciennes contributions fédérales, néanmoins la statistique établie à ce sujet donne de précieux renseignements sur le classement des personnes qui touchent un revenu. Il s'agit naturellement de personnes touchant de hauts revenus, car on sait

que la contribution de crise se distingue par de très fortes exonérations. Les revenus ne sont frappés qu'à partir de fr. 4000.—; en outre des réductions relativement élevées, concernant les familles et les enfants, sont autorisées. 272,412 contribuables ont payé la contribution de crise sur le revenu. C'est là une petite proportion de la population active, car lors du recensement de 1930 celle-ci comptait en chiffre rond 2 millions de personnes. Ainsi donc un huitième seulement des personnes exerçant une activité professionnelle était atteint par la contribution de crise.

Voici la répartition des contribuables d'après le degré de revenu:

Degré de revenus Fr.	Contribuables absolus	en %	Revenu par 1000 fr.	en %
4— 10,000	231,949	85,1	1,319,962	61,6
10— 20,000	30,189	11,1	395,102	18,4
20— 50,000	8,378	3,1	241,597	11,2
50—100,000	1,378	0,5	92,704	4,4
de plus de 100,000	518	0,2	94,945	4,4
Total	272,412	100,0	2,144,310	100,0

La majorité des contribuables touche un revenu inférieur à fr. 10,000.—; le 15 pour cent seulement gagne davantage. Pendant la crise également des revenus très élevés ont été maintenus. En 1933, près de 2000 personnes gagnaient plus de fr. 50,000.—.

La plupart des contribuables n'ont eu à payer que la contribution sur leur revenu. La fortune ne fut imposée qu'à partir de fr. 50,000.—. Sur les 272,000 personnes qui ont payé un impôt sur le revenu, 56,550 seulement, soit un cinquième, déclarèrent également une fortune. Le pourcentage des contribuables qui payent en même temps des impôts sur le revenu et sur la fortune est naturellement plus élevé dans les degrés de revenus supérieurs que dans les degrés inférieurs, comme le démontre le tableau ci-dessous:

Degré de revenus Fr.	Contribuables possédant une fortune imposable absolus	en %	Fortune moyenne de ces contribuables Fr.
4— 10,000	31,448	13,6	101,924
10— 20,000	15,831	52,4	165,128
20— 50,000	7,401	88,3	361,715
50—100,000	1,357	98,5	927,556
de plus de 100,000	513	99,0	2,540,682
Total	56,550	20,8	195,554

Ceux qui touchent des hauts revenus possèdent presque tous une grosse fortune. Ainsi donc une grande fortune et un haut revenu marchent de pair; ou, pour s'exprimer autrement: les revenus les plus élevés sont généralement des revenus du capital; ordinairement lorsque le revenu est constitué uniquement par le produit du travail, il n'atteint pas de tels degrés.

Les tantièmes ont été soumis à une contribution spéciale. Voici à ce sujet, un tableau qui renseignera nos lecteurs:

Degré des tantièmes Fr.	Contribuables	Tantièmes en Fr.
2,000— 5,000	406	1,319,000
5,000— 25,000	558	5,925,000
25,000— 50,000	94	3,205,000
50,000—100,000	18	1,228,000
de plus de 100,000	9	1,326,000
Total	1085	13,003,000

L'impôt de guerre ayant également prévu une imposition des tantièmes, il est possible d'établir une comparaison. Lors des deux impôts, les tantièmes n'ont été frappés qu'à partir de fr. 2000.—

	Contribuables	Tantièmes imposés Fr.	Tantième moyen par personne Fr.
Impôt de guerre:			
1 ^{re} période (1921/22)	2,071	28,306,100	13,668
2 ^e » (1925/26)	1,750	19,511,800	11,150
3 ^e » (1929/30)	2,119	27,012,100	12,748
Contribution de crise (1933)	1,085	13,003,000	11,984

La crise influence très fortement l'obtention de tantièmes. Au cours de la troisième période de l'impôt de guerre on était en pleine période de prospérité, tandis que pour la contribution de crise, ce sont les revenus de 1933 qui entrent en ligne de compte. Entre temps le nombre des personnes qui touchent des revenus aussi bien que l'importance du tantième moyen qu'elles obtiennent ont beaucoup diminué. Le montant des tantièmes imposés a diminué de plus de la moitié. En temps de crise, le fait pour d'aucuns, de toucher de très forts tantièmes (en 1933 dans 9 cas, on a enregistré des tantièmes dépassant les 100,000 francs!) paraît tout particulièrement injuste.

Classement des fortunes.

A part l'impôt sur les revenus, la contribution de crise prévoit également un impôt complémentaire sur les fortunes. 76,967 personnes ont payé un impôt sur la fortune. Ce petit nombre s'explique par le fait que seules les fortunes de plus de 50,000 francs seulement étaient imposables. Selon la statistique de la troisième période de prélèvement de l'impôt de guerre, les personnes possédant une fortune variant entre 10,000 et 50,000 francs, sont au nombre d'environ 200,000. Si on les élimine, on peut comparer le classement actuel des fortunes avec la situation qui se présentait lors des diverses périodes de prélèvement de l'impôt de guerre. Le nombre des contribuables était:

Degré de la fortune Fr.	Contribuables				en pour-cent			
	1920/21	1925/26	1929/30	1933	1920/21	1925/26	1929/30	1933
50,000—100,000	42,448	42,320	40,877	44,545	57,8	57,5	55,3	57,9
100,000—200,000	18,386	18,337	18,507	19,058	25,0	24,9	25,0	24,8
200,000—500,000	8,991	9,203	10,087	9,709	12,2	12,5	13,6	12,6
500,000—1 million	2,381	2,395	2,855	2,411	3,2	3,3	3,9	3,1
de plus de 1 million	1,268	1,313	1,659	1,244	1,8	1,8	2,2	1,6
Total	73,474	73,568	73,985	76,967	100,0	100,0	100,0	100,0

Le prélèvement de l'impôt de guerre dans la seconde et la troisième période eut lieu à une époque de prospérité, tandis que lors de la première période et du prélèvement de la contribution de crise, la situation économique était des plus critiques. Un fait curieux néanmoins, c'est que malgré la crise, le nombre des personnes jouissant d'une fortune supérieure à 50,000 francs, a augmenté. Ce fait ne doit pas être attribué uniquement à l'augmentation de la population, mais encore à la circonstance que divers cantons ont amélioré leur méthode d'enquêtes. La crise se manifeste cependant surtout en ceci, que les contribuables sont plus nombreux qu'autrefois dans la classe des fortunes modestes. Le tableau sur les fortunes imposées en donnera la meilleure preuve:

Degré de la fortune Fr.	Fortunes en millions de francs				en pour-cent			
	1920/21	1925/26	1929/30	1933	1920/21	1925/26	1929/30	1933
50,000—100,000	2,954	2,942	2,846	3,017	23,8	23,4	20,3	23,8
100,000—200,000	2,539	2,538	2,565	2,607	20,5	20,2	18,3	20,6
200,000—500,000	2,729	2,784	3,068	2,912	22,0	22,2	21,8	23,0
500,000—1 million	1,635	1,643	1,956	1,647	13,2	13,1	13,9	13,0
de plus de 1 million	2,530	2,639	3,616	2,481	20,5	21,1	25,7	19,6
Total	12,387	12,546	14,051	12,664	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de la première période de l'impôt de guerre et lors de la contribution de crise, la proportion des deux degrés inférieurs d'impôts était plus forte que lors de la seconde et troisième période de l'impôt de guerre. La crise frappe en particulier les grosses fortunes. Malgré l'augmentation du nombre des contribuables, le total des fortunes imposées par la contribution de crise comparé à la troisième période de prélèvement a sensiblement diminué, soit près de 10 pour cent. Le tableau concernant les fortunes moyennes fait également nettement ressortir la diminution du montant des fortunes.

Degré de fortune Fr.	Impôt de guerre			Contribution de crise 1933
	1921/22	1925/26	1929/30	
50,000—100,000	69,603	69,513	69,626	67,729
100,000—200,000	138,094	138,398	138,596	136,803
200,000—500,000	303,537	302,456	304,144	299,907
500,000—1 million	686,560	686,180	685,184	683,161
de plus de 1 million	1,995,032	2,009,672	2,179,566	1,994,453
Total	168,590	170,525	189,918	164,541

Jamais encore la fortune moyenne sur la totalité des degrés de fortunes n'a été aussi peu importante que pour la contribution de crise. Ces chiffres, comme d'autres également, prouvent que la crise économique actuelle est plus grave que celle qui sévit au cours des années d'après-guerre. La durée de la dépression a entraîné bien plus qu'autrefois, les fortunes dans le marasme. Les fortunes de tous les degrés ont été frappées.

Le rendement des sociétés anonymes.

La contribution de crise frappe les sociétés anonymes par un impôt sur le capital et sur le bénéfice net. Nous abordons la question de l'imposition des sociétés anonymes du fait qu'on peut la comparer à l'impôt de guerre et pour constater les effets de la crise dans ce domaine. La crise économique n'a pas été sans porter un grave préjudice sur la moyenne des capitaux des sociétés anonymes. La diminution du chiffre d'affaires et des possibilités de rendement a contraint nombre d'entreprises à procéder à des réductions de capitaux. La moyenne du capital par entreprise a fortement diminué. Pour la troisième période de l'impôt de guerre elle était de 765,857 francs, lors de la contribution de crise de 538,547 francs seulement.

Le nombre des sociétés anonymes imposées a, il est vrai, beaucoup diminué au cours de la crise économique. Cependant, bien que lors du dernier prélèvement de l'impôt de guerre le 46% de toutes les sociétés ne déclaraient pas de rendement, ou un rendement inférieur à 1 pour cent, la proportion a passé à près de 58 pour cent pour la contribution de crise. Le nombre des sociétés selon la classe de rendement a été:

Rendement en pour-cent	Nombre des sociétés anonymes				en pour-cent			
	1920/21	1925/26	1929/30	1933	1920/21	1925/26	1929/30	1933
0— 1	3,559	4,263	5,051	9,300	52,2	51,2	45,7	57,6
1— 5	1,288	1,780	2,414	2,932	18,9	21,4	21,8	18,2
5— 9	937	1,263	1,815	1,891	13,7	15,2	16,4	11,7
9—20	740	719	1,259	2,013	10,8	8,6	11,3	12,5
de plus de 20	299	303	527		4,4	3,6	4,8	
Total	6,823	8,328	11,066	16,136	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce tableau reflète nettement l'aggravation qui s'est produite pendant la crise. Le nombre des sociétés qui ont déclaré un rendement minimum a fortement augmenté; leur proportion s'est accrue. Dans ce domaine également, on obtient le même résultat qu'en ce qui concerne les fortunes. La situation était beaucoup plus grave lors de la contribution de crise que lors de la première période de prélèvement de l'impôt de guerre.

Déclarations de faillites et concordats.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail publie régulièrement le nombre des faillites et des concordats des maisons inscrites au Registre du commerce. Ces chiffres sont particulièrement intéressants du fait qu'ils reproduisent assez fidèlement des oscillations de la situation économique générale. Au cours de la crise économique, les chiffres d'affaires de la plupart des maisons de commerce ont reculé, et nombre de débiteurs se voient ainsi dans l'incapacité de faire face à leurs obligations. D'où l'augmentation du nombre des faillites.

Afin de démontrer les oscillations de la conjoncture, nous donnons ci-dessous les chiffres des faillites et des concordats depuis 1920.

	Faillites	Concordats	Total	En % des modifications survenues dans les maisons de commerce inscrites au Registre du commerce	Comparativement à l'année précédente
1920	402	80	482	6,2	+ 132
1921	688	157	845	10,7	+ 363
1922	710	273	983	12,3	+ 138
1923	569	245	814	10,0	- 169
1924	564	214	778	9,5	- 36
1925	603	252	855	10,2	+ 77
1926	633	244	877	10,4	+ 22
1927	668	258	926	10,7	+ 49
1928	622	181	803	9,1	- 123
1929	621	204	825	9,2	+ 22
1930	629	236	865	9,4	+ 40
1931	639	251	890	9,4	+ 25
1932	904	340	1244	12,7	+ 354
1933	862	388	1250	12,5	+ 6
1934	981	371	1352	13,8	+ 102
1935	947	396	1343	13,6	- 9
1936 (pour les 3 premiers trimestres)	760	326	1086		

Ces chiffres ne reflètent naturellement pas l'importance réelle des faillites, car ils ne renseignent que sur le nombre et non sur la portée financière des faillites. Au cours des dix dernières années, les concordats ont pris plus d'importance (il s'agit de contrats librement conclus entre le débiteur et le

créancier pour éviter la procédure de la faillite). Ces contrats sont en général aussi nombreux que les déclarations de faillites. Il est curieux de constater le nombre très réduit d'années, durant lesquelles les faillites et concordats ont diminué. A l'exception de l'année 1932, durant laquelle la diminution a été pour ainsi dire insignifiante, c'est durant l'année prospère de 1928 et en 1923 et 1924 seulement que l'on a enregistré un légère diminution du nombre des faillites et des concordats. On obtient le même mouvement lorsque l'on compare le nombre des maisons mises en faillites avec le total des entreprises inscrites au *Registre du commerce*.

Au début de la crise économique actuelle, soit de 1929 à 1931, l'augmentation du nombre des faillites était à peu près nulle; le nombre augmenta à partir de 1932, c'est-à-dire au moment où la crise s'intensifia en Suisse.

Le nombre augmenta également en 1933 et 1934; une légère amélioration se manifesta en 1935, mais au cours des premiers six mois de 1936, le nombre des faillites s'accrut rapidement, comme le prouvent les chiffres suivants:

	Faillites		Concordats		Total	
	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier	74	87	27	27	101	114
Février	79	114	26	42	105	156
Mars	79	91	27	40	106	131
Avril	71	66	33	41	104	107
Mai	90	89	38	34	128	123
Juin	71	80	40	40	111	120
Juillet	88	85	43	37	131	122
Août	95	84	28	33	123	117
Septembre	54	64	32	32	86	96
Octobre	79	65	39	34	118	99

Au cours des trois premiers trimestres, les déclarations de faillites, comparativement à 1935, augmentèrent de 59 et le nombre des concordats de 32. Les chiffres pour 1936 seront probablement les plus élevés que l'on aura enregistrés depuis 1920, si le recul constaté en octobre se poursuit jusqu'à la fin de l'année. Les chiffres très élevés enregistrés durant les années d'après-guerre 1921 et 1922 et dûs à la crise économique de cette époque et à l'effondrement de maintes maisons de commerce qui travaillaient surtout pour la guerre, sont dépassés depuis longtemps au cours de la crise actuelle.

Depuis l'année dernière, l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail publie également les mises en faillites dues au manque d'actifs, parce qu'elles sont très importantes. Elles ont été au nombre de:

	1935	1936
Janvier	32	37
Février	39	54
Mars	41	40
Avril	29	47
Mai	57	43
Juin	29	43
Juillet	56	66
Août	42	64
Septembre	45	43
Octobre	52	43

Ces sortes de banqueroutes ont également beaucoup augmenté en 1936 comparativement à 1935, à savoir de 67 au cours des 9 premiers mois.

Ainsi donc les chiffres touchant l'ouverture de faillites permettent, comme d'autres indices économiques, de juger de l'aggravation de la situation économique au cours des trois premiers trimestres.

Le trafic des véhicules à moteur en Suisse.

La crise économique n'a pas été sans avoir de répercussion sur le trafic des véhicules à moteur en Suisse. L'essor pris par les automobiles et les motocyclettes au cours des dix dernières années, s'est sensiblement calmé. En 1935, le nombre des nouveaux véhicules mis en circulation était de 11 pour cent inférieur à celui de 1934. Les diverses catégories de véhicules se sont développées comme suit:

	1933	1934	1935	Modification en 1935 comparativement à 1934 absolus en %	
Automobiles	8,845	9,334	8,813	— 521	— 5,6
Camions	1,316	1,438	1,194	— 244	— 17,0
Tracteurs	126	148	157	+ 9	+ 6,1
Motocyclettes	2,080	2,253	1,538	— 715	— 31,7
Total	12,367	13,173	11,702	— 1,471	— 11,2

Ce sont les motocyclettes qui ont le plus diminué. En ce qui concerne les automobiles, seules les petites voitures ont vu leur nombre légèrement augmenter.

Le même mouvement se reflète dans le nombre total des véhicules à moteur. Autrefois, on établissait chaque année le nombre des voitures, mais on s'est rendu compte que ce recensement n'avait pas de sens, du fait qu'en hiver nombre de voitures automobiles ne sont pas mises en circulation. Depuis 1934 le recensement des automobiles ne se fait plus qu'en automne. Le tableau suivant indique la modification survenue entre l'automne 1934 et l'automne 1935:

	Fin septembre 1934	Fin septembre 1935	Augmentation ou diminution en %	en chiffres absolus
Automobiles	69,744	70,662	+ 918	+ 1,3
Autobus	1,239	1,286	+ 47	+ 3,8
Voitures interchangeables .	248	256	+ 8	+ 3,2
Camions	13,067	13,009	— 58	— 0,4
Camions de livraison .	5,229	5,298	+ 69	+ 1,3
Voitures spéciales .	532	555	+ 23	+ 4,3
Tracteurs	676	644	— 32	— 4,7
Motocyclettes	34,514	32,504	— 2010	— 5,8
Total	125,249	124,214	— 1035	— 0,8

Le nombre des véhicules a diminué, cependant le recul n'a pas été le même pour chaque genre de voiture. La réduction a été très forte en ce qui concerne les motocyclettes. Ce véhicule, plus que les autres, est utilisé surtout pour le sport, pour le plaisir, en particulier par les ouvriers et la classe moyenne, soit par les milieux qui ont été frappés par la baisse des salaires. Comparativement à fin 1931, le nombre des motocyclettes a diminué dans une proportion de 26 pour cent. Le recul enregistré dans le nombre des camions (d'une capacité de plus de 1000 kg.) et des tracteurs est dû également à la crise. L'utilisation très répandue de l'autobus qui s'est accrue de près de 4%, reflète le changement qui s'est produit dans le transport des personnes par automobile; et ce mode de locomotion s'est très développé, en particulier à la campagne.

Le recul constaté sur le nombre des camions a-t-il enlevé de l'acuité au problème de la concurrence entre la route et le rail? Le recul du nombre des automobiles ne saurait en aucun cas nous permettre de conclure que la concurrence est désormais moins grande, car d'une part la diminution est minime

et d'autre part cette statistique ne permet pas de se rendre compte de la quantité de marchandises transportées. L'enquête faite en 1936 par l'Office de statistique sur le transport des marchandises par camions, fournit des chiffres intéressants en ce qui concerne le problème de la route et du rail. Le recensement a trait uniquement aux camions d'un tonnage supérieur à une tonne et d'un parcours supérieur à 10 kilomètres. Les 12,000 camions compris dans l'enquête ont transporté en juillet 265,291 tonnes de marchandises fermes, 334,133 hl. de liquide et 41,323 animaux vivants. Si l'on compare ces chiffres aux bagages, animaux, marchandises et courrier transportés par les chemins de fer fédéraux, qui en juillet représentaient 1,118,625 tonnes, on se rend compte que le transport par automobile joue un très grand rôle.

Au cours des dernières années, il a été fréquemment question de la concession professionnelle du transport des marchandises par camions. Ce moyen ne toucherait qu'une faible partie de l'ensemble des transports, car le trafic des marchandises par camions privés (appartenant aux entreprises mêmes) dépasse de beaucoup celui des transports professionnels. En pour-cent de l'ensemble des transports la part de chaque catégorie a été de:

	Transports professionnels	Transports privés	Total
Marchandises solides	36,6	63,4	100
Marchandises liquides	11,1	88,9	100
Animaux	48,1	51,9	100

Le transport privé joue un tel rôle, que toute loi qui ne l'engloberait pas, serait sans effet aucun. Le trafic par camions se prête particulièrement aux petits parcours. Pour les grandes distances, le transport par chemin de fer est plus avantageux. Le transport des marchandises par camions sur de longs parcours perd très rapidement de son importance.

Distances en km	Transports professionnels		Transports privés	
	Marchandises fermes	Liquides	Marchandises fermes	Liquides
10— 30	35,9	30,1	54,8	57,4
31— 50	14,8	16,7	21,0	21,1
51—100	26,5	24,2	19,2	16,4
101—200	19,8	21,5	4,4	4,5
de plus de 200	3,0	7,5	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les transports privés, la concentration sur les petits parcours est plus marquée que pour les transports professionnels. Pour ces derniers, les longs parcours sont plus avantageux, surtout s'ils sont destinés à transporter des marchandises à l'aller et au retour, système qu'il est assez difficile d'organiser par les entreprises qui disposent de leurs propres camions. Plus de la moitié du transport de marchandises par les camions de maison de commerce concerne des distances de 10 à 30 km.; pour les transports professionnels la proportion n'est que d'un tiers. Les distances de plus de 100 km. ne jouent presque plus de rôle pour les transports par camions privés, par contre les transports professionnels effectuent le 20 pour cent de leurs courses sur plus de 100 km. Si le transport par automobile sur plus de 100 km. s'avèrait vraiment plus avantageux que par chemin de fer, c'est un fait qu'il faut attribuer en premier lieu à des charges sociales moins fortes, à des salaires moins élevés et à une plus longue durée du travail.

Dans un petit pays, le problème de la route et du rail se règle moins facilement que dans un grand pays, du fait que le transport sur des distances

de moins de 100 km. représente une proportion plus élevée sur l'ensemble des transports. C'est précisément ce qui complique à un tel point la situation des chemins de fer en Suisse.

Mouvement ouvrier.

METALLURGISTES ET HORLOGERS. Quelques ouvriers de la Fabrique Dornier S. A., Altenrhein, furent lock-outés parce qu'ils ont élevé une protestation contre un système de travail à l'accord. Tous les ouvriers se solidarisèrent avec cette protestation en cessant le travail le 10 novembre. Le conflit se termina par la victoire des ouvriers. Le système contesté de salaire de base fut remplacé par un autre fondé sur la durée du travail. Le travail reprit le 27 novembre.

Les ouvriers des entreprises de *bijouterie et de boîtes de montres* de Genève, au nombre de 300, se sont mis en grève le 14 novembre, parce que les patrons refusaient de conclure un contrat collectif avec la fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. Il fut possible de mettre fin au conflit après quelques jours de grève ensuite de l'intervention de l'Office de conciliation. Les ouvriers ont obtenu un contrat collectif et des augmentations de salaires.

En revanche, la grève des ouvriers de la *Manufacture genevoise de boîtes de montres*, commencée le 16 novembre, n'est pas encore terminée. Les ouvriers revendentiquent également la conclusion d'un contrat collectif. Une première question, relative au payement de salaires arriérés a été réglée devant l'Office de conciliation. La manufacture de boîtes de montres s'étant déclarée d'accord de payer sans réserves les salaires dûs. La grève continue pour l'obtention du contrat collectif.

FEDERATION DU TEXTILE. Les tisserands de la fabrique de bas SILVA S. A., à Lichtensteig s'étaient mis en grève le 13 juillet dernier pour se défendre contre les vexations continues de la direction. La fabrique engagea quelques briseurs de grève. La fédération des ouvriers du textile entreprit avec succès le boycottage de la fabrique en obtenant l'appui des principaux clients de l'entreprise. Le conflit vient enfin de se terminer par une entente après plusieurs échecs, devant l'Office de conciliation. La lutte a fait du tort aux deux parties. Elle s'est terminée par la reconnaissance sans restriction de l'organisation syndicale.

Bibliographie.

L'Organisation internationale du travail. 54 pages. 50 ct. suisses. Genève 1936.

Excellent petite brochure illustrée qui donne une impression succincte mais complète de l'œuvre de Genève. Très recommandée pour la propagande.

L'Organisation internationale du travail. Ce qu'elle est, ce qu'elle fait. 179 pages. Genève 1936.

C'est sans doute l'ouvrage le plus clair, le plus complet qui ait été écrit sur l'œuvre du Bureau international du travail, sur ses origines et sa constitution, de même sur tout ce qui a été accompli durant les 15 premières années de sa fructueuse activité. Lire cet ouvrage si élégamment écrit est un plaisir et c'est obtenir en même temps une vue d'ensemble aussi complète que possible. Ce petit livre devrait être répandu dans toutes les écoles secondaires et techniques, du moins remis à tous les étudiants de l'enseignement supérieur et aux maîtres de l'enseignement secondaire.